/HO

#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 1049/PRES-TRANS/PM/MAECR/MEF/MIDT portant ratification de l'accord de prêt n° 2013067/PR BF 2013 28 00 conclu le 26 octobre 2013 à Dakar entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du projet d'aménagement de la section urbaine de la RN04 allant du croisement RN04/RN03 à l'échangeur de l'Est à Ouagadougou au Burkina Faso.

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU la Constitution;

VU la Charte de la Transition;

VU le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 20 nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre composition du Gouvernement;

VU la décision n° 2014- 009 /CC du 03 juin 2014 sur la controlle 3 de Constitution du 02 juin 1991 de l'accord de prêt n° 2013067/PR 10 00 2013 à Dakar entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement (BOAD) pour le financement partiel du projet d'aménagement de la section urbaine de la RN04 allant du croisement RN04/RN03 à l'échangeur de l'Est à Ouagadougou au Burkina Faso;

VU le décret n° 2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015 portant attributions des membres du Gouvernement ;

## **DECRETE**

**ARTICLE 1**:

Est ratifié l'accord de prêt n° 2013067/PR BF 2013 28 00 conclu le 26 octobre 2013 à Dakar entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du projet d'aménagement de la section urbaine de la RN04 allant du croisement RN04/RN03 à l'échangeur de l'Est à Ouagadougou au Burkina Faso.

#### ARTICLE 2:

Le montant de l'accord de prêt de dix-huit milliards cinq cents millions de franc CFA (18 500 000 000 FCFA) sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

### ARTICLE 3:

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 septembre 2015

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports

Daouda TRAORE

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON